

Un classement qui donne à penser

Pierre Colman

Citer ce document / Cite this document :

Colman Pierre. Un classement qui donne à penser. In: Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 5, n°1-6, 1994. pp. 55-60;

doi : <https://doi.org/10.3406/barb.1994.20205>;

https://www.persee.fr/doc/barb_0378-0716_1994_num_5_1_20205;

Fichier pdf généré le 28/06/2023

NOTE

Un déclassement qui donne à penser

par Pierre Colman
Membre de la Classe

L'arrêté ministériel de la Région wallonne daté du 9 avril 1991 classe comme monument, « en raison de leur valeur historique et artistique, les façades et toitures et certains éléments intérieurs de l'immeuble sis rue de la Meuse, n° 82 à Tilleur, commune de Saint-Nicolas à savoir : a) la cage d'escalier avec l'escalier de chêne à balustres ; b) les portes en chêne à panneaux moulurés de la 2^e moitié du 18^e siècle ; c) les cheminées à l'étage avec les dessus de cheminée style Louis XV en stuc et les cadres de foyer en cuivre et en fonte ; d) les plafonds moulurés de stucs » ; il ne manque pas d'invoquer les propositions motivées de la Commission royale des monuments, sites et fouilles. L'arrêté du 15 décembre 1993 décline les façades, toitures et éléments intérieurs repris dans l'arrêté du 9 avril 1991 ; il invoque l'avis motivé de la Commission royale.

Le lecteur qui n'en sait pas davantage se sent en droit de tourner la Commission royale en dérision : des girouettes ! Le lecteur mieux informé n'ignore pas, lui, qu'elle a remis au ministre un avis radicalement hostile au déclassement. Mais où est donc cette « transparence » qui est devenue une des revendications majeures de notre temps ? Où donc cette « Publicité sauvegarde du peuple », que promet une inscription en lettres d'or sur le fronton de l'hôtel de ville de Verviers ?

Il se fait que j'ai beaucoup d'informations sur cette affaire et que j'ai retrouvé le droit de les faire connaître, ayant quitté la Commission royale en janvier dernier. Si je me taisais, sans y être obligé, je donnerais à croire que j'approuve une décision qui, en vérité, me jette dans la consternation et l'inquiétude, me cause une déception particulièrement amère.

Tilleur, aujourd'hui, est en plein dans la zone industrielle qui



Vue partielle de la façade, d'après une photographie prise vers 1955.



L'intérieur au rez-de-chaussée, d'après une diapositive prise en février 1994.

a dévoré la vallée de la Meuse en amont de Liège. À l'époque où a été bâti l'immeuble en cause, c'était une maison de plaisance implantée dans un site agreste et riant. Le Petit Bourgoigne, en aval, était couvert de vignes ; Seraing, sur la rive opposée, faisait modestement figure de Versailles principautaire. John Cockerill et ses continuateurs ont donné à ce vert paradis une vocation radicalement nouvelle, un programme dans lequel la beauté n'est tout simplement pas prise en considération. Elle n'a pourtant pas quitté les lieux. Tenace, elle a ressurgi dans de dantesques visions nocturnes, tout en s'accrochant à des vestiges d'un autre âge épargnés la chance aidant.

Tilleur est pauvre à l'extrême en vestiges de ce genre. Le *Patrimoine monumental de la Belgique* (Arrondissement de Liège, t. 2, p. 562) n'accorde qu'à trois d'entre eux le signe conventionnel indiquant qu'ils méritent le classement. La maison qui nous occupe est du nombre. Au moment de la parution du volume, en 1980, l'ancienne commune ne compte qu'un seul monument classé, l'immeuble nommé « la Tourette » ou « la Torette ». Ce dernier a bien failli être rasé naguère. Mais ses défenseurs se sont efficacement mobilisés. Échec inattendu pour les forces de « progrès », précédent dangereux, porteur de menaces. La maison va être l'enjeu d'un nouvel affrontement, plus dur encore. Elle se trouve en bordure d'un vaste terrain acquis par la société anonyme Cockerill-Ougrée dans une perspective de redéploiement industriel. Elle est ipso facto vouée à la démo-

lition. Une association locale, *Li Bon vî timps*, se mobilise pour la sauver. Elle demande le classement, produisant plus de 500 signatures. Elle rappelle que le bâtiment n'intéresse pas seulement les amateurs d'architecture du XVIII^e siècle, ayant été habité par un grand résistant fusillé en 1941. L'enquête publique donne les résultats que l'on pouvait prévoir. L'avis de la propriétaire est négatif, celui de la Commune et de la Province aussi. La Commission royale examine et pèse avec la plus grande attention les arguments invoqués. Elle les juge vagues et inconsistants. Elle recommande donc le classement. Elle est suivie par le ministre Albert Liénard (hennuyer et PSC). S'il a subi des pressions, comme c'est probable, il n'y a pas cédé.

Mais la partie adverse ne se tient pas pour battue. La maison est laissée à l'abandon. Le vandalisme sévit aussitôt : maints éléments du décor intérieur disparaissent. Par une chance inespérée, ils sont récupérés, suite à une enquête policière bien menée. La propriétaire enlève ce qui reste, sous couleur de le mettre à l'abri ; elle oublie d'en demander la permission. Après quoi, le tableau lui semblant assez éloquent, elle demande le déclassement. Elle ne nie pas l'intérêt de la demeure. Elle se retranche derrière « la saine logique économique et sociale », qui exige « l'assainissement du site », et dans ce but la destruction d'un beau bâtiment tout à fait sain. Elle n'est pas opposée à un démontage et à une reconstruction en d'autres lieux, ignorant ou feignant d'ignorer que les vrais défenseurs du patrimoine bâti ont en horreur cette solution-là, coûteuse et fallacieuse.

Les Tilleuriens ne restent pas les bras ballants : une pétition contre le déclassement recueille 925 signatures.

La Commission royale ne peut songer sérieusement à demander l'expropriation pour défaut d'entretien. Elle doit nouer le dialogue, chercher à créer un climat favorable, susciter une solution qui satisfasse à la fois l'intérêt général dont elle est la garante et les intérêts particuliers dont elle se garde bien de faire litière. Elle demande une réunion de concertation sur place. Les délégués sont choisis avec soin ; personne ne pourra prétendre que ce sont de doux rêveurs sans expérience et sans crédit. La ci-devant maison de plaisance doit impérativement s'adapter à de nouvelles fonctions, poste de commandement, cantine, infirmerie, tout ce que voudra la propriétaire. Il suffit que les adaptations soient respectueuses. Le béton armé et les ordina-

teurs peuvent coexister harmonieusement avec la beauté héritée d'un temps révolu.

Le délégué de la propriétaire se montre d'emblée un triste virtuose de la langue de bois. Il joue le rôle du « sous-fifre » qui n'a aucun pouvoir de négociation. Sa tactique est d'insister sur les bonnes relations qui existent entre sa société et la Commission royale... à propos d'un autre dossier ; un dossier où les visées de l'une et de l'autre ne sont aucunement en conflit. Il ne montre aucune agressivité ; il s'abstient en particulier de brandir la menace d'une demande d'indemnisation, le plan de secteur classant la parcelle en zone d'industrialisation. Impossible, cependant, d'obtenir de lui des réponses précises, des justifications solidement argumentées. Un pylone électrique géant a été récemment planté tout près de la demeure ; doit-il être déplacé ? Si non, c'est bien la preuve qu'elle n'est pas gênante. Elle n'est pas sur le tracé de la ligne de chemin de fer en projet : celle-ci la frôle, exigeant seulement la démolition d'annexes dénuées d'intérêt. Alors ?...

Le sénateur-bourgmestre est resté longtemps silencieux. Soudain, il éclate. C'est un scandale qu'on ait classé, malgré les oppositions, cette bicoque complètement dénuée d'intérêt (il en est bon juge, et les membres de la Commission royale non), pour laquelle les Tilleuriens n'ont aucun attachement, à part quelques farfelus rameutés par une excitée. Le ministre Liénard classait n'importe quoi, c'est bien connu. Le déclassement est pour bientôt, il en fait son affaire... Comment un mandataire public chevronné peut-il perdre à ce point la maîtrise de soi ? Serait-ce parce qu'il perçoit, clairement ou confusément, qu'un examen attentif et rationnel du dossier lui donne tort ? Aucune autre explication ne se présente à l'esprit. La « réunion de concertation » se termine abruptement. En somme, elle n'a pas eu lieu.

Les délégués de la Commission royale n'ont pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Leur rapport détaillera avec toute la netteté requise les questions qui sont restées sans réponse. On n'osera pas, assurément, traiter le ministre de tutelle comme on a traité ses envoyés.

Robert Collignon a donné des preuves patentes de son intérêt pour le patrimoine. Lorsqu'en janvier dernier il a vu s'alourdir ses responsabilités, il n'a abandonné celle-là qu'à regret. Bien informé des statistiques des « Journées » et fin politique, il sent lucidement que l'engouement du public est une vague de fond.

Il s'est par ailleurs montré attentif au bon fonctionnement de la Commission royale. Il a exprimé maintes fois la considération que lui inspirent ses membres, en raison de leur compétence, de leur dévouement et de leur désintéressement. Il ne saurait décider à la légère de leur faire avaler une couleuvre d'une taille aussi exceptionnelle... Certes, réglementairement, il joue sur le velours. Il n'est pas lié par les prises de position de sa commission, comme l'est son collègue de la région de Bruxelles-Capitale. Il n'a même plus l'obligation de justifier sa décision. Il a pris soin de rappeler fermement aux membres de la Commission royale le devoir de réserve qui les bâillonne. Aucune possibilité pour eux d'aller en appel. Une démission en bloc ? Mesure ultime par excellence, envisageable seulement à propos d'un dossier tout à fait retentissant, de première importance à l'échelle de la Région. Mesure suicidaire, qui déboucherait vraisemblablement sur la mise en place d'une commission docile à souhait.

La Commission royale des monuments, sites et fouilles de la Région wallonne a dû baisser pavillon devant la mauvaise volonté d'un puissant propriétaire privé et la mauvaise humeur d'un cacique porté au pouvoir par le suffrage universel. L'avenir de notre passé est encore loin d'être assuré.